

Paris, le 11 décembre 2008

(A NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON OU EN ITALIE)

Vivendi augmente de 200 millions d'euros son emprunt obligataire de 500 millions d'euros à échéance octobre 2013

Vivendi a procédé aujourd'hui avec succès au placement d'une augmentation de 200 millions d'euros de son emprunt obligataire de 500 millions d'euros, émis en octobre 2006 et à échéance 2013. Cette opération contribue à optimiser la structure de la dette.

Libellé en euros, cette nouvelle tranche assimilable à la souche obligataire 2013 est assortie d'un coupon de 4,5 % et émise à un prix de 87,550 % du nominal, soit un rendement de 7,738 %.

Les titres ont été placés auprès d'investisseurs institutionnels européens dans le cadre d'une procédure de "book building", menée par Société Générale.

Avertissement Important

Les obligations ne seront pas enregistrées en application du Securities Act de 1933 ou en vertu de législations applicables en matière boursière aux Etats-Unis d'Amérique, dans un quelconque Etat des Etats-Unis d'Amérique ou dans un Etat situé en dehors des Etats-Unis d'Amérique. En particulier, les obligations ne peuvent pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, ou au profit de U.S. persons (telles que définies par la réglementation américaine), en l'absence d'enregistrement en vertu du Securities Act ou d'une exemption applicable en matière d'enregistrement telle que prévue par le Securities Act.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de tout titre et n'est pas constitutif d'une offre, d'une sollicitation ou d'une vente dans toutes les juridictions dans lesquelles une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.